

Compte rendu de la séance du 10 avril 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Représentés : Françoise BARDET représentée par Frédéric COULON

Absents et excusés : Amandine TILLET

Secrétaire de la séance : Isabelle LAMPLE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance le 13-03-2025

• **Délibérations:**

- Vote des taux d'imposition,
- Modification du plan de financement - demande de subvention FAST.

• **Informations:**

- Précisions sur budget 2025,
- Point sur les travaux,
- Activités et animations été 2025.

• **Questions diverses:**

Approbation du compte rendu de la séance du 13-03-2025 : à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

• **Demande de subvention - FAST 2025 - Réhabilitation de l'ancienne école communale en mairie**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE-2024-028

Mme la Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour modifier le plan de financement sur la ligne "bureaux de contrôle" dont le montant indiqué précédemment était une évaluation et non le montant réel connu à ce jour.

Dans ce contexte, Mme la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement qui s'établit comme suit:

	Montant HT	Montant TTC
- Etudes (diagnostics énergétiques, immobilier, étude géotechniques...)	4 905,00	5 806,00
- Assainissement	95,00	95,00
- Publicité	3 000,00	3 600,00
- Géomètre	820,00	984,00
- Notaire	1 100,00	1 100,00
- Honoraires SDAIL	12 891,00	12 891,00
- Honoraires MOE	52 819,64	63 383,57
- Travaux	480 178,57	576 214,28
- Bureaux de contrôle (CT et SPS)	7 490,00	8 988,00
TOTAL	563 299,21	673 061,85

Subventions :

	Taux en %	Montant	Sollicitée / accordée
DETR -Etat	30	168 989,76	Sollicitée
FAST	20	112 659,84	Sollicitée
Fonds de concours CAUVALDOR	8.82		
2024		27 483,46	Accordée
2025		22 516,54	Sollicitée
Région Occitanie			
Mise en Accessibilité	2	13 543,22	Sollicitée
Rénovation énergétique	6,19	35 119,51	Sollicitée
Autofinancement	32.6	182 986,88	
Total	100	563 299,21	

Délibération adoptée à l'unanimité

• Vote du taux des 3 taxes pour 2024

Mme la Maire présente au conseil municipal l'état des bases prévisionnelles 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux communaux de 1% par rapport à 2024, ce qui définit les nouveaux taux comme suit :

- Foncier Bâti = 32,25 %
- Foncier Non Bâti = 133,80 %
- Taxe d'Habitation = 4,81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations

• Le point sur les travaux

- Concernant les appartements communaux, 3 interventions sont prévues :
 - Le changement de 4 paires de volets bois aux logements du presbytère
 - Les travaux de peinture dans le logement de la mairie ainsi que la réparation de la clôture du jardin.

Les artisans sont venus, nous attendons les devis.

- Concernant la voirie, un curage des buses dans le bourg est prévu
- Pour le projet de restauration de l'ancienne école, nous sommes toujours en attente des notifications de subventions (vraisemblablement d'ici la fin du mois d'avril).
- Concernant la salle polyvalente, un nouveau défibrillateur a remplacé l'ancien (ce dernier nécessitait des frais de changement de la batterie et des électrodes, ce qui, à terme était plus onéreux que l'achat d'un nouvel appareil, plus performant). De plus, l'installation de la fibre est prévue auprès de notre fournisseur d'accès Orange (la ligne cuivre alimentant actuellement la ligne téléphonique d'appel des secours devant être déposée).

• Le point sur le PLUiH

Les demandes réitérées lors de la réunion du 14 mars avec les services d'urbanisme de Cauvaldor sont actées pour les modifications du zonage urbain au bourg (une partie des parcelles C970/ 971 et B9)

Seront soumises à arbitrage :

- la demande de passer en constructible, au moins une partie de la parcelle B622,
- la demande de la définition d'un périmètre urbain englobant Lascabanes et Le Bois Haut (ces parcelles étant idéalement situées et déjà partiellement « construites »).

Une Conférence Intercommunale des Maires est prévue le 29 avril dont l'ordre du jour portera sur les derniers arbitrages du PLUiH.

• Les animations de l'été à Frayssinhes

- Ciné belle étoile : la candidature de Frayssinhes a été retenue, la date et le film (parmi les 3 choix hiérarchisés par la commission animation) seront précisés par Cauvaldor d'ici la fin du mois.

- Les guinguettes : 2 guinguettes, sur la place de la Mairie, seront organisées par l'association « Vivre à Frayssinhes », les jeudi 10 et 24 juillet.

- Le stage « Musique pour Tous » organisé par l'association « La clef des arts aux champs » se déroulera du 7 au 12 juillet. Il regroupera 5 formateurs et entre 20 et 30 stagiaires. Les activités se tiendront à la salle polyvalente, à l'église, à l'école et en extérieur sur le parking. Le concert de restitution aura lieu le vendredi 12 juillet à 20h30 à la salle polyvalente ou/et en extérieur, selon la météo.

- Le Festiv'arts organisé par l'association « La clef des arts aux champs » qui se tenait début juillet à Lavalade change de lieu et de dates :

Il se déroulera les 25 et 26 juillet (ouverture du Festiv'arts le 24 juillet avec la guinguette de « Vivre à Frayssinhes »), et selon les activités à la salle polyvalente, dans la cour et le préau de l'école, dans l'église et sur le parking (le parking pour les participants sera organisé dans un des champs jouxtant la salle polyvalente).

- Le repas de la commune organisé par l'association « Vivre à Frayssinhes », est prévu le dimanche midi, le 7 septembre.

- L'inauguration des 2 fours à pain restaurés en 2023 et 2024 (Lavalade et Pailhès) est envisagée le samedi 13 septembre.

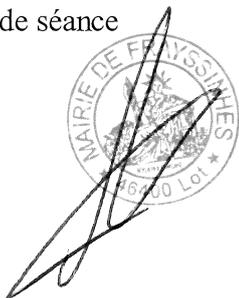
Informations diverses

- L'acte de servitude de vue nécessaire pour la construction de l'extension de la nouvelle mairie sera signé, chez le notaire, d'ici la fin du mois.

- La loi concernant l'application aux communes de moins de 1000 habitants du mode **de scrutin de liste paritaire** a été adoptée. Il n'y aura plus possibilité de panacher, de rayer, d'ajouter...c'est la liste qui est validée, ou pas. Une liste sera réputée complète si elle compte, au plus, deux candidats de moins que le total légal (pour Frayssinhes, au moins 9 candidats).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Isabelle LAMPLE
Secrétaire de séance

A large, stylized signature in black ink, written over a blank space.